



TRANSMIS LE 14/02/2023  
REÇU LE 14/02/2023  
AFFICHÉ LE 14/02/2023  
NOTIFIÉ LE 15/02/2023  
PUBLIÉ LE 15/02/2023  
EXÉCUTÉ LE 15/02/2023

2023/

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FÉVRIER 2023 MOTION – QUESTION DIVERSE

**OBJET : ASSEMBLÉES – MOTION : MODIFICATION DES DISPOSITIONS  
LÉGISLATIVES RELATIVES AU SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL  
D'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE (SIAAP).**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 38,

L'an deux mil vingt-trois, le 9 du mois de février à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

**M. le Maire :** Xavier MELKI.

**Mesdames et Messieurs les Adjointes (\*) :** Marie-Christine CAVECCHI, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

**Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (\*) :** Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Sophie FERREIRA, Hervé GALICHET, Maryem EL AMRANI, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Rachel SABATIER-GIRAULT, Valentin BARTECKI, Marion WERNER, Alain MAKOUNDIA.

#### Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

**Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (\*) :** Marc SCHWEITZER, Pasionaria ENEDAGUILA.

#### Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

**Madame la Conseillère Municipale (\*) :** Françoise MENDY-LASCOT.

#### Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

**Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (\*) :** Florent BATIER, Océane USTASE.

#### ABSENTS (donnent pouvoir à) :

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Xavier DUBOURG : Claire LE BERRE

Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO

Alain VERBRUGGHE : Marie-Christine CAVECCHI

Stéphane VERNEREY : Nadine SENSE

Dominique ASARO : Patrick BOULLÉ

Jacques DUCROCQ : absent excusé

#### Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Yohan KAJDAN : Marc SCHWEITZER

#### Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Vincent MULOT : Françoise MENDY-LASCOT

#### Secrétaire de séance :

Sabrina FORTUNATO

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, convoqué le 2 février 2023, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

\*\*\*\*\*

(\*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville-la-Garenne (95130)

Question Diverse – Motion du CM en date du 09/02/2023 P1/2

**CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FÉVRIER 2023  
MOTION – QUESTION DIVERSE**

**OBJET : ASSEMBLÉES – MOTION : MODIFICATION DES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES RELATIVES AU SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE (SIAAP).**

**Le Conseil municipal**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de l'Environnement,

**CONSIDÉRANT** le projet de motion de la Communauté d'Agglomération Val Parisis (CAVP), relatif à une demande de modification des dispositions législatives pour le Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP),

**CONSIDÉRANT** les risques encourus par les populations et l'environnement, découlant de l'activité du SIAAP, et qui pourrait s'avérer préoccupante,

**CONSIDÉRANT** que le Val-d'Oise est impacté par les nuisances des installations du SIAAP, notamment sa station d'épuration la plus importante - l'usine Seine Aval - située sur les communes d'Achères, Maisons-Laffitte et Saint-Germain-en-Laye, dans les Yvelines, qui traite à elle seule près de 60 % des eaux usées de l'agglomération parisienne,

**CONSIDÉRANT** que la CAVP est particulièrement concernée par cette situation, puisque 3 de ses communes-membre (La Frette-sur-Seine, Herblay-sur-Seine et Cormeilles-en-Parisis) s'avèrent les plus exposées à ces nuisances,

**CONSIDÉRANT** que ni le département du Val-d'Oise, ni la Communauté d'Agglomération Val Parisis, ni les communes concernées directement ne sont représentées au sein de la gouvernance du SIAAP, bien que subissant néanmoins les nuisances des usines du SIAAP,

**CONSIDÉRANT** qu'il est pourtant essentiel que les élus concernés puissent exercer leur devoir de vigilance quant aux risques que représentent ces installations pour les populations et l'environnement,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**Après en avoir délibéré à la majorité des votants, le Conseil municipal**

**Article 1 : DEMANDE** au Gouvernement de soumettre une modification du mode de gouvernance du Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) par voie législative, permettant au conseil départemental du Val d'Oise et/ou aux collectivités infra-départementales concernées (EPCI et/ou villes) d'intégrer le conseil d'administration de ce syndicat,



Question Diverse – Motion du CM en date du 09/02/2023 P2/2

**Article 2 : DEMANDE** que cette modification permette au Conseil Départemental du Val-d'Oise et/ou aux collectivités infra-départementales intéressées aux sujets (EPCI et/ou villes) de disposer d'un nombre de sièges permettant une juste représentation des territoires impactés.

**Article 3 : PRÉCISE** que la présente motion sera notifiée au Président de la Communauté d'Agglomération Val Parisis.

**Article 4 : PRÉCISE** qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

**Article 5 : PRÉCISE** que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
Xavier MELKI

Maire de Franconville-la-Garenne  
Conseiller Régional d'Ile-de-France



**À la majorité des votants**

Pour : 35 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 3 voix

Caractère Exécutoire

Par délégation du Maire  
L'Adjoint au Maire



Jeanne Charvatières-Guizo

de 15 février 2023

**Acte à classer****DL09022023QD**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-02-14T16-18-31.00 ( MI243173170 )

Identifiant unique de l'acte : 095-219502523-20230209-DL09022023QD-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : ASSEMBLÉES - MOTION : MODIFICATION DES DISPOSITIONS  
LÉGISLATIVES RELATIVES AU SYNDICAT INTER-DEPARTEMENTAL  
D'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE (SIAAP).

Date de décision : 09/02/2023

  
Gentile  
Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences  
9.4. Voeux et motions

Identifiant unique de l'acte antérieur

Acte : QD - ASS - MOTION SIAAP.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 14/02/23 à 16:18

Par MAGLOIRE Emmanuelle

Transmis

Date 14/02/23 à 16:18

Par MAGLOIRE Emmanuelle

Accusé de réception

Date 14/02/23 à 16:24